

PROCÈS-VERBAL DE LA SOIXANTE-SIXIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2023-2024 TENUE LE 23 MAI 2024, À COMPTER DE 8H30 À LA MAISON DU BARREAU, SALLE DU CONSEIL ET PAR VISIOCONFÉRENCE WEBEX

---

Sont présents :

- M<sup>me</sup> la bâtonnière Catherine Claveau
- M<sup>e</sup> Antoine Aylwin, vice-président
- M<sup>e</sup> Marcel-Olivier Nadeau, vice-président
- M<sup>e</sup> Julien Beaulieu
- M<sup>e</sup> Extra Junior Laguerre
- M<sup>e</sup> Mylène Lemieux-Ayotte
- M<sup>e</sup> Caroline Gagnon
- M<sup>e</sup> Elhadji Madiara Niang
- M<sup>e</sup> Catherine Bourget
- M<sup>e</sup> Sylvie Harvey
- M<sup>e</sup> Nathalie Lavigne
- M<sup>e</sup> Simon Tremblay
- M. Gérald Belley
- M. Pierre Delisle
- M<sup>me</sup> Nancy Potvin
- M<sup>me</sup> Diane Sicard-Guindon

Autres participants :

- M<sup>e</sup> Catherine Ouimet, directrice générale
- M<sup>e</sup> André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre
- M. Tristan Gassert, attaché au cabinet de la bâtonnière et à la direction générale

Sont invités :

- M<sup>e</sup> Maxime Bernatchez, administrateur élu (virtuellement)
- M<sup>e</sup> Régis Boisvert, administrateur élu
- M<sup>e</sup> Denis Gallant, Ad.E., administrateur élu (virtuellement)
- M<sup>e</sup> Elisabeth Jutras, administratrice élue
- M<sup>e</sup> Marie-Chantal Thouin, directrice des affaires d'assurance (point 7.3)
- M. Jude Martineau, président du Comité des affaires d'assurance (point 7.3)
- M<sup>me</sup> Nathalie Thibert, directrice du Service des finances (points 7.1 et 7.2)
- M<sup>e</sup> Pierre Lafrenière, président du CFA (point 7.1)
- M. Bernard Grandmont, RCGT (point 7.1)
- M. Éric Bergeron, RCGT (point 7.1)

Secrétaire de la séance :

- M<sup>e</sup> Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre
-

## **1. MOT DE BIENVENUE**

---

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration.

Elle félicite les nouveaux membres élus au Conseil d'administration.

Les membres et participants font un tour de table pour se présenter.

### **1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

Un membre souhaite aborder la possibilité d'intervenir à la Cour suprême du Canada dans un dossier lors du divers.

Les membres du Conseil d'administration adoptent l'ordre du jour proposé.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :**

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 12, 18 ET 24 AVRIL, 1<sup>ER</sup>, 15 ET 16 MAI 2024
- 1.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA BÂTONNIÈRE
- 1.4 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
2. DOSSIERS STRATÉGIQUES
  - 2.1 POLITIQUE SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE
  - 2.2 NOTE GROUPE DE TRAVAIL SUR LES DOSSIERS CONJOINTS CHAMBRE DES NOTAIRES
  - 2.3 GROUPE DE TRAVAIL SUR LA JUSTICE RÉPARATRICE
  - 2.4 PLAN ÉQUITÉ 2024
3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP
  - 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES
4. GOUVERNANCE
  - 4.1 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU CA
  - 4.2 RÉSULTATS DE L'AUTO-ÉVALUATION DES ADMINISTRATEURS
  - 4.3 RÉVISION DE LA POLITIQUE CONCERNANT LES RÈGLES SUR LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES DU BARREAU DU QUÉBEC

- 4.4 RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CA DU BARREAU DU QUÉBEC
- 4.5 RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DE COMITÉS DU BARREAU DU QUÉBEC
- 4.6 RÉVISION DE LA POLITIQUE SUR LES INTERVENTIONS AUX DÉBATS JUDICIAIRES DU BARREAU DU QUÉBEC
- 4.7 ÉVALUATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 4.8 RÔLE DES BARREAUX DE SECTIONS
- 4.9 MODIFICATIONS À LA POLITIQUE DE RÉCLAMATION DE DÉPENSES
- 5. PROTECTION DU PUBLIC
- 5.1 DOSSIERS D'EXERCICE ILLÉGAL
- 6. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS
- 7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS
- 7.1 SOMMAIRE DU COMITÉ D'AUDIT DU 15 MAI 2024, RAPPORT DES AUDITEURS EXTERNES ET PRÉSENTATION DES RÉSULTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2024
- 7.2 RAPPORT SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE FEJ
- 7.3 PRÉSENTATION FARPBQ
- 7.3.1 RAPPORT D'ÉVALUATION DU PASSIF DES POLICES AU 31 MARS 2024 - PRÉSENTATION SOMMAIRE
- 7.3.2 ÉTATS FINANCIERS DU FONDS D'ASSURANCE AU 31 MARS 2024 - ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS
- 7.3.3 ÉTAT ANNUEL P&C AU 31 MARS 2023
- 7.3.4 RAPPORT SUR LES CONSTATATIONS DES AUDITEURS
- 7.3.5 RAPPORT DE GESTION
- 7.3.6 NOMINATION DE L'ACTUAIRE ET DE L'AUDITEUR DU FONDS D'ASSURANCE POUR L'EXERCICE DÉBUTANT AU 1ER AVRIL 2024
- 7.3.7 RAPPORT SEMESTRIEL DU COMITÉ DE DÉCISION
- 7.3.8 ÉVALUATION ANNUELLE DES COMITÉS
- 7.4 SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE 22-26
- 7.5 GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES - MISE À JOUR
- 7.6 DEMANDE D'AUTORISATION DU BARREAU DE SAINT-FRANÇOIS - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
- 8. DIVERS
- 9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION
- 9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL
- 9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION
- 9.3 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 17 MAI 2024
- 9.4 DÉCISION DE LA COUR DU QUÉBEC (29 AVRIL 2024)
- 9.5 DÉCISION DU CONSEIL DE DISCIPLINE (15 AVRIL 2024)
- 9.6 DÉCISION DE LA COUR SUPÉRIEURE (17 MAI 2024)

## 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 12, 18 ET 24 AVRIL, 1<sup>ER</sup>, 15 ET 16 MAI 2024

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration approuvent les procès-verbaux des séances des 12, 18 et 24 avril, 1<sup>er</sup>, 15 et 16 mai 2024.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**D'APPROUVER les procès-verbaux des séances des 12, 18 et 24 avril, 1<sup>er</sup>, 15 et 16 mai 2024.**

## 1.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA BÂTONNIÈRE

---

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau présente son rapport d'activités et invite les membres à lui poser des questions.

Elle discute de l'annonce de la fin de l'attribution de la distinction avocat émérite. Une rencontre a été organisée pour aviser les membres du Comité de sélection Ad. E. On a également communiqué avec les proposants qui souhaitaient déposer des candidatures cette année. M<sup>e</sup> Mallette relaie les commentaires formulés par les membres du Comité de sélection Ad. E. et certains proposants.

## 1.4 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

---

Inf : M<sup>e</sup> Catherine Ouimet présente son rapport d'activités de la directrice générale. Elle souligne les points suivants :

- **Recours contre le projet visant la réforme des ordres professionnels en Colombie-Britannique** : À la suite du refus de certains barreaux de s'impliquer dans le recours, la Fédération des ordres professionnels de juristes a pris la décision de ne pas intervenir à ce recours.
- **Rencontre avec le ministre de la Justice** : Cette rencontre visait à collaborer à l'amélioration des professions par l'intelligence artificielle ou les technologies émergentes. Il a été discuté de l'absence d'habilitation réglementaire permettant au Barreau du Québec d'accorder des exemptions dans le cadre d'un bac à sable. La suggestion sera étudiée par le ministère.
- **Clinique juridique de l'École du Barreau** : Dans le cadre de la crise du logement, un communiqué a été publié pour offrir les services de la clinique juridique de l'École du Barreau en matière de logement. Des plages horaires ont été spécifiquement réservées pour ces dossiers. La campagne a été un succès alors que plusieurs personnes ont appelé la clinique juridique sur le sujet.

- **Campagne de promotion des modes alternatifs de résolution de conflits :** Une campagne sera lancée prochainement pour faire la promotion de ces modes de résolution.

En réponse aux questions des membres, elle répond ce qui suit :

- **Traduction des jugements de la Cour suprême du Canada :** Cette rencontre réunissait les directeurs généraux de Lexum, de CanLII, de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada et la directrice générale du Barreau du Québec. M<sup>e</sup> Francis Barragan, directeur général, a fait une présentation du projet de traduction des jugements de la Cour suprême du Canada. Ce projet pourrait être financé par les barreaux canadiens et les fondations de droit dans les autres provinces.

Un membre se questionne sur le financement des traductions. Il est d'avis que le financement ne devrait pas provenir des membres des ordres professionnels, mais plutôt du gouvernement fédéral.

- **Livre blanc sur les coûts de la justice :** Un premier projet de livre blanc a été présenté par la firme Aviseo contenant des résultats et des recommandations. On souhaite maintenant continuer notre analyse afin de présenter le projet de livre blanc lors du Lac-à-l'épaule pour discussion quant aux prochaines étapes. Une consultation plus large pour établir les recommandations pourrait être anticipée.

- 

- 

Plusieurs membres félicitent la directrice générale pour ses interventions médiatiques en lien avec la promotion des services de la clinique juridique en matière de droit du logement.

Une membre souhaite soulever plus largement le sujet du droit au logement. Considérant la crise du logement actuelle et le volume de dossiers présentés au Tribunal administratif du logement annuellement, elle croit que ce dossier devrait faire l'objet d'une réflexion plus large lors du prochain Lac-à-l'épaule.

Il est convenu d'ajouter ce sujet au prochain Lac-à-l'épaule.

M<sup>o</sup> Ouimet continue à répondre aux questions des membres :

- **Rencontre avec la direction des technologies de l'information et la direction de la Qualité de la profession** : Ces rencontres visent à faire le suivi du projet d'évolution technologique du service d'inspection professionnelle.
- **Programme de l'École du Barreau** : Les commentaires et résultats sont excellents. Un rapport complet sera présenté éventuellement.

## 2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

---

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau présente la note de service résumant l'état des travaux pour chacun des dossiers stratégiques.

### Bien-être des avocats

Madame la bâtonnière Catherine Claveau présente le suivi de la signature de la Charte du bien-être. Elle rencontre présentement les juges en chef des tribunaux judiciaires pour leur présenter l'initiative et susciter leur adhésion.

### Aide juridique

M<sup>o</sup> Nathalie Lavigne quitte la salle des délibérations pour ce point.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

### Justice et santé mentale

Madame la bâtonnière Catherine Claveau souligne avoir rencontré la présidente de la Commission d'examen des troubles mentaux afin de trouver des solutions à certains enjeux administratifs relayés par les membres.

Aussi, elle a rencontré les juges en chef pour discuter de la possibilité de militer pour un tribunal unifié en matière de soins et garde en établissement. L'ensemble des intervenants entrevoient cela comme une piste de solution à évaluer.

### Justice dans le Nord

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

### Assurance frais juridiques

À la question d'une membre, M<sup>o</sup> Champagne explique que le sujet avait été présenté au ministère des Finances qui trouvait l'idée intéressante. Il ne s'agit cependant pas d'un dossier prioritaire pour le gouvernement pour le moment. Des suivis réguliers sont effectués auprès du ministère.

## 2.1 POLITIQUE SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M<sup>o</sup> Catherine Bourget présente le projet de *Politique sur la responsabilité sociale et environnementale* réalisée en collaboration avec la firme *Matière brute*. Elle rappelle les objectifs de la politique qui découle de la résolution adoptée en juin 2022 par les membres réunis en assemblée générale annuelle des membres.

Plusieurs membres félicitent les personnes ayant collaboré à la réalisation de la politique.

Un membre discute de l'importance d'évaluer dans le cadre du plan d'action la nécessité des déplacements professionnels des administrateurs et représentants du Barreau du Québec dans le cadre d'événement.

Les membres discutent de cet élément. Il est convenu d'étudier l'impact environnemental des déplacements professionnels parmi les autres critères à évaluer sur ces déplacements.

M<sup>e</sup> Mallette précise que le guide d'accompagnement des membres sera publié sous peu. La bâtonnière pourra ainsi présenter la politique et le guide aux membres lors de l'Assemblée générale annuelle des membres.

En réponse à la question d'un membre, il précise que la prochaine étape sera l'élaboration d'un plan d'action pour l'année 2024-2025.

À la suggestion d'une membre, une section sera ajoutée au sommaire exécutif pour évaluer l'impact sur la responsabilité sociale et environnementale des recommandations au Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la politique et l'adoptent.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif du 7 mai 2024 préparé par M<sup>e</sup> André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre;

**CONSIDÉRANT** que le 17 juin 2022, l'Assemblée générale annuelle des membres du Barreau adoptait une résolution invitant l'Ordre à lutter contre les changements climatiques et à accompagner ses membres dans cette démarche;

**CONSIDÉRANT** que le 14 décembre 2022, le Conseil d'administration du Barreau inscrivait la responsabilité sociale et environnementale parmi les dossiers stratégiques et prioritaires du Barreau;

**CONSIDÉRANT** le résultat du processus consultatif des parties prenantes et des membres;

**D'ADOPTER** la *Politique sur la responsabilité sociale et environnementale*.

## 2.2 NOTE GROUPE DE TRAVAIL SUR LES DOSSIERS CONJOINTS CHAMBRE DES NOTAIRES

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.





Les membres sont en accord avec les recommandations et les adoptent.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif du 14 mai 2024 préparé par les membres du Groupe de travail sur les dossiers conjoints avec les notaires;

[REDACTED]

[REDACTED]

**D'APPROUVER** les recommandations du Groupe de travail sur les dossiers conjoints avec les notaires;

**DE COMMUNIQUER** ces orientations au ministère de la Justice.

### 2.3            GROUPE DE TRAVAIL SUR LA JUSTICE RÉPARATRICE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Madame la bâtonnière Catherine Claveau souligne qu'à la suite de la collecte d'information effectuée par le groupe de travail lors de la dernière année, on pourra discuter des orientations lors du prochain Lac-à-l'épaule.

Les membres du groupe de travail discutent de l'avancement des travaux lors de la dernière année, de la complexité de ce dossier et de la nécessité d'obtenir des orientations du Conseil d'administration pour la suite de ce dossier.

### 2.4            PLAN ÉQUITÉ 2024

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif du 15 mai 2024 préparé par M<sup>e</sup> Fanie Pelletier, conseillère à l'équité;

**DE PRENDRE ACTE** des réalisations du Plan Équité 2023;

**DE PRENDRE ACTE** du Plan Équité 2024.

### **3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP**

---

#### **3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

### **4. GOUVERNANCE**

---

#### **4.1 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU CA**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance des résultats de l'évaluation annuelle des membres du Conseil d'administration.

#### **4.2 RÉSULTATS DE L'AUTO-ÉVALUATION DES ADMINISTRATEURS**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance des résultats de l'auto-évaluation des administrateurs.

#### **4.3 RÉVISION DE LA POLITIQUE CONCERNANT LES RÈGLES SUR LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES DU BARREAU DU QUÉBEC**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Un membre émet les commentaires suivants :

- Temps de parole lors des interventions : Considérant que les interventions lors des assemblées générales annuelles virtuelles sont effectuées par écrit, il n'est pas opportun de prévoir des temps de parole.
- La publicité des assemblées générales annuelles des membres : Il serait opportun de modifier la politique afin de rendre l'assemblée générale annuelle des membres publique. Relativement à ce point, on confirme qu'il n'est pas réaliste de rendre l'assemblée générale annuelle publique à tous cette année considérant les impacts opérationnels et la prochaine date.

La politique sera révisée afin de modifier les temps de parole pour prendre en considération la question des temps de parole et sera soumise par courriel aux membres pour adoption avant l'assemblée générale annuelle des membres.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour suggérer la publicité de l'assemblée générale annuelle au prochain Comité d'éthique et gouvernance pour modification de la politique pour l'assemblée générale annuelle 2025.

#### 4.4 RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CA DU BARREAU DU QUÉBEC

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Les membres sont en accord avec l'adoption du nouveau *Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration* sous réserve des commentaires suivants :

- La mission, la vision et les valeurs seront conservées;
- Le titre sera modifié par cohérence pour refléter la modification de la terminologie.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif du 2 mai 2024 préparé par M<sup>e</sup> Sylvie Harvey, présidente du Comité d'éthique et de gouvernance;

**D'ADOPTER** les modifications proposées au *Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration du Barreau du Québec*.

#### 4.5 RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DE COMITÉS DU BARREAU DU QUÉBEC

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise et sont d'accord avec l'adoption des modifications.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif du 2 mai 2024 préparé par M<sup>e</sup> Sylvie Harvey, présidente du Comité d'éthique et de gouvernance;

**D'ADOPTER** les modifications proposées au *Code d'éthique et de déontologie des membres des comités du Barreau du Québec*.



[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

#### 4.8 RÔLE DES BARREAUX DE SECTIONS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise et sont d'accord avec les recommandations.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif du 14 mai 2024 préparé par les membres du sous-groupe de travail sur le rôle des barreaux de sections;

**CONSIDÉRANT** les travaux du sous-groupe de travail sur le rôle des barreaux de sections;

**D'APPROUVER** les recommandations suivantes :

1. Les orientations énoncées dans cette note concernant les activités requises et priorisées des barreaux de section et celles à être reconsidérées;
2. Le processus de consultation des parties prenantes en deux étapes : le QUOI et le COMMENT.

#### 4.9 **MODIFICATIONS À LA POLITIQUE DE RÉCLAMATION DE DÉPENSES**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise et sont d'accord avec les recommandations.

M<sup>e</sup> Sylvie Harvey, présidente du Comité d'éthique et de gouvernance, explique que ces modifications découlent d'un consensus sociétal et au Barreau visant à limiter les dépenses liées à la consommation d'alcool. Le principe est de ne pas rembourser de dépenses reliées à l'achat ou la consommation de boissons alcoolisées tout en prévoyant certaines exceptions.

Madame la bâtonnière Catherine Claveau soulève la question des événements internationaux impliquant des représentants des barreaux internationaux (Paris, Bruxelles). Bien que ces mesures ne la touchent pas considérant qu'elle quittera le bâtonnat à la fin du mois de mai 2025, elle exprime un malaise puisque les représentants internationaux reçoivent les représentants du Québec à leurs frais. Elle croit que le Barreau devrait en faire de même.

Elle suggère d'ajouter les événements suivants : le lunch de la Rentrée judiciaire de Montréal et le cocktail au Musée des Arts et Métiers à Paris.

Les membres discutent de cette question. Ils adoptent la politique telle que proposée.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**D'ADOPTER les règles suivantes en matière de dépenses relatives aux consommations alcoolisées applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :**

- **Le Barreau ne rembourse aucune dépense reliée à l'achat ou la consommation de boisson alcoolisées, incluant lors des événements de représentation du bâtonnier ou de ses représentants;**
- **Le Barreau peut offrir au maximum deux consommations alcoolisées aux participants des activités suivantes :**
  - Réunions du conseil des sections, dans le cadre du cocktail ou du souper;
  - Célébrations des fêtes de fin d'année (Noël) des membres du CA;
  - Célébration des fêtes de fin d'année (Noël) du personnel du Barreau;
  - Soirée d'accueil chez la déléguée du Québec à Paris dans le cadre de la Rentrée judiciaire parisienne;
  - Journée du Barreau, aux invités gracieux, soit les bénévoles, dignitaires et récipiendaires des distinctions médailles ou mérites;
- **Le Barreau peut offrir une consommation alcoolisée par personne lors des célébrations de départ à la retraite pour les employés qui quittent après 20 ans de service;**
- **Le Barreau peut offrir une quantité raisonnable de consommations alcoolisées lors d'activités payantes organisées pour les membres ou le public, à condition que le prix du billet couvre le montant payé par le Barreau pour ces consommations;**
- **Les règles précédentes ne limitent pas le Barreau si celui-ci souhaite offrir un service de bar payant à ses participants;**
- **Lorsque le Barreau offre des consommations alcoolisées, il le fait de manière responsable, modérée et contrôlée;**

DE MODIFIER en conséquence la *Politique générale de réclamation de dépenses applicables aux administrateurs du Barreau du Québec, aux membres des comités du CA du Barreau du Québec et aux employés du Barreau du Québec*;

5. PROTECTION DU PUBLIC

---

5.1 DOSSIERS D'EXERCICE ILLÉGAL

---

5.1.1

[REDACTED]

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la poursuite.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]



[REDACTED]

5.1.2

[REDACTED]

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M<sup>e</sup> Julien Beaulieu sort de la salle des délibérations pour ce point.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

5.1.3 [Redacted text]

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

[Redacted text block]

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]



## 6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS

Inf : Ce sujet n'est pas traité par les membres du Conseil d'administration.

## 7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

### 7.1 SOMMAIRE DU COMITÉ D'AUDIT DU 15 MAI 2024, RAPPORT DES AUDITEURS EXTERNES ET PRÉSENTATION DES RÉSULTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2024

Inf : Madame Nathalie Thibert, directrice du Service des finances, M<sup>e</sup> Pierre Lafrenière, président du Comité des finances et d'audit, M. Bernard Grandmont, RCGT, et M. Éric Bergeron, RCGT présentent le point 7.1.

M<sup>e</sup> Pierre Lafrenière, président du Comité de finances et d'audit (CFA), résume le rapport présenté par le service des finances au CFA lors de sa dernière réunion. Les principaux sujets qui ont été abordés lors de la réunion sont les suivants :

#### **Rapport SCADE :**

- Le rapport SCADE a été soumis par Grant Thornton (Services Confidentiel anonyme de dénonciation pour employés) pour la période de 3 mois se terminant le 31 mars 2024. Aucun incident n'a été signalé.

#### **Informations de la directrice générale sur les activités et sujets d'intérêts :**

- La Directrice générale a informé le Comité des différentes activités et sujets d'intérêts qui concernent actuellement l'organisation.

**Plan directeur TI 2024-2029 :**

- Ce sujet a fait l'objet d'une présentation distincte au CA du 16 mai 2024 et a été adopté dans le cadre du sommaire exécutif déposé, incluant l'adoption d'un budget supplémentaire pour la transformation du AS400/BQAPP.

**Locaux de la Maison du Barreau :**

- Le comité sera mis au courant des avancements et des alternatives avec les locaux de la Maison du Barreau au cours de prochaines réunions. Le Barreau est à définir ses besoins.

**Négociations syndicales :**

- La directrice générale a mentionné que la période de négociations est entamée dans le cadre de la convention pour les professionnels syndiqués dont l'échéance de la convention était en mars 2024.

**Avantages sociaux: assurances collectives et régime de retraite :**

- Le Barreau du Québec est à bonifier l'offre existante des assurances collectives à la suite d'une demande exprimée des employés. De plus, il a été fait mention que le régime de retraite est en bonne situation financière.

**Gestion intégrée des risques :**

- La mise à jour des actions de mitigation des 21 principaux risques définis pour la reddition de compte au CA a été déposée et revue avec le CFA à sa satisfaction, selon les catégories de risques, soit Financiers, Stratégiques, TI, Opérationnels, Réputationnels et Risques légaux et conformité. L'état d'avancement des actions de mitigation a également été soumis selon la légende d'état d'avancement.

**Fonds d'études juridiques : Reddition de compte 2023-2024 :**

- Le rapport préparé pour la première reddition de compte de l'aide financière accordée selon la politique d'attribution d'une aide financière du Fonds d'études juridiques pour l'exercice 2023-2024 a fait l'objet d'une présentation. Nous avons été très satisfaits par celle-ci. La directrice générale vous en fera une présentation plus tard pendant la rencontre. Un seul élément a fait l'objet d'une réflexion plus approfondie et vous aurez l'occasion d'en discuter avec M<sup>e</sup> Ouimet lors de ce point.

**Revue globale de l'information financière pour l'exercice terminé le 31 mars 2024 :**

- De concert avec les auditeurs, la direction a revu les résultats, la situation financière, les flux de trésorerie, l'évolution des soldes des fonds et les notes afférentes des états financiers au 31 mars 2024. Les changements importants par rapport à l'information présentée l'année antérieure ont été présentés.

- La directrice des finances a présenté également le rapport financier des résultats pour l'année financière terminée le 31 mars 2024 comparativement au Budget 2023-2024 pour la même période au Comité des finances et d'audit. La présentation va être faite en survol au CA.
- Les auditeurs ont présenté leur conclusion d'audit pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2024 tout en présentant un rapport d'audit sans réserve.
- Le sommaire exécutif vous a été déposé constituant la recommandation du CFA à l'égard de l'adoption des états financiers audités du Barreau du Québec pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 pour les fonds suivants :
  - Fonds général;
  - Fonds d'études juridiques;
  - Fonds du programme d'assistance parentale, et;
  - Fonds d'indemnisation.

#### **Régime complémentaire de retraite des employés du Barreau :**

- La direction financière a également revu les résultats de l'actif net disponible pour le service des prestations de la Caisse au 31 décembre 2023 qui se situe à 130,7 M\$ comparativement à 124 M\$ au 31 décembre 2022. La Caisse de retraite a atteint un rendement de 6,76 % depuis le début de l'année en date du 31 décembre 2023. Ce rendement représente une valeur retranchée de 3,58 % comparativement à l'indice.
- La situation financière indique que le degré de capitalisation du RCREB se situe à 123 % au 31 décembre 2023. Le degré de solvabilité se situe à 119 % au 31 décembre 2023.

#### **Évaluation annuelle de l'audit :**

- Une pratique adéquate de bonne gouvernance pour le Comité d'audit afin d'évaluer la qualité de l'audit et l'indépendance des auditeurs est de procéder à une évaluation annuelle de l'auditeur externe. Une surveillance efficace de l'auditeur externe aide à préserver l'indépendance de l'auditeur tout en contribuant à la qualité et à l'efficacité de l'audit dans son ensemble. Le Comité des finances et d'audit a procédé à l'évaluation annuelle de l'auditeur externe en vue de conclure à la qualité de l'audit et de documenter le processus de surveillance de l'auditeur externe.

#### **Projets de cotisations 2025-2026 :**

Un sommaire exécutif a été adopté lors du CA du 16 mai 2024 à l'égard des cotisations payables par les membres du Barreau du Québec pour l'exercice financier 2025-2026 au Fonds général du Barreau du Québec, au Fonds d'indemnisation du Barreau du Québec, pour le programme PAMBA et pour le fonds APTA à la lumière des budgets et projections. Ce sommaire a été déposé en vue de la consultation des membres et de la présentation à l'AGA en juin 2024.

M<sup>me</sup> Nathalie Thibert invite les membres à consulter sa présentation comparative entre l'État des résultats au 31 mars 2024 et le budget 2024. Elle explique les écarts identifiés au budget.

M<sup>e</sup> Lafrenière souligne que les auditeurs recommandent l'adoption des états financiers sans aucune réserve dans le cadre de l'audit des états financiers.

M. Éric Bergeron et M. Bernard Grandmont, auditeurs chez RCGT, confirment n'avoir noté aucune anomalie dans le cadre de l'audit et être confortables avec les contrôles en place. La collaboration du service des finances et des autres services du Barreau sollicités dans le cadre de l'audit est excellente.

M<sup>e</sup> Pierre Lafrenière ajoute ce qui suit :

- À la suite de la présentation détaillée de la directrice du Service des finances et des auditeurs, le CFA recommande l'adoption des états financiers audités.
- Il réitère que la capitalisation et la solvabilité du fonds de retraite sont excellentes.
- La Politique de gestion des risques a été présentée au CFA, à sa satisfaction.

Ils invitent les membres à leur poser des questions. Ils quittent la salle des délibérations.

Les membres du Conseil d'administration approuvent les états financiers audités au 31 mars 2024 et les autres recommandations contenues au sommaire.

Ils sont également en accord pour recommander à nouveau *Raymond Chabot Grant Thornton* à titre d'auditeurs à la prochaine assemblée générale annuelle des membres.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** que le Comité des finances et d'audit a adopté le plan d'audit soumis par l'auditeur externe, la firme Raymond Chabot Grant Thornton, à sa réunion du 26 janvier 2024;

**CONSIDÉRANT** que les représentants de l'auditeur externe ont terminé l'essentiel des travaux requis par ce plan d'audit;

**CONSIDÉRANT** que la direction du Barreau du Québec conjointement avec les représentants de l'auditeur externe ont déposé le projet d'états financiers audités du Barreau du Québec au 31 mars 2024 à la présente réunion lesquels font état de la situation financière, des résultats des activités, de l'évolution des soldes de fonds ainsi que des flux de trésorerie;

**CONSIDÉRANT** que la situation financière au 31 mars 2024 indique un solde de fonds non affecté de 5 533 237\$.

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité des finances et d'audit;

**D'APPROUVER** les états financiers audités du Barreau du Québec pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 pour les fonds suivants :

- Fonds général;
- Fonds d'études juridiques;
- Fonds du programme d'assistance parentale, et;
- Fonds d'indemnisation;

D'AUTORISER la bâtonnière et un vice-président à signer lesdits états financiers substantiellement en la forme soumise et revue, et à y apporter toute modification qu'ils pourraient juger appropriée et telle que recommandée conjointement par la direction et les auditeurs.

## 7.2 RAPPORT SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE FEJ

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M<sup>e</sup> Catherine Ouimet souligne qu'il s'agit du premier rapport des subventions octroyées par le Fonds d'études juridiques. Le comité évalue les demandes de subventions à la lumière des objectifs du fonds d'études juridiques comme prévu à l'article 15 de la *Loi sur le Barreau*. Elle souligne une modification législative survenue en cours d'année visant à ajouter les mesures d'accès à la justice de façon explicite parmi les missions du Fonds d'études juridiques prévues à cet article.

La plupart des demandes reçues et octroyées sont liées à l'information juridique et l'accès à la justice.

En réponse à la question d'une membre, M<sup>e</sup> Ouimet confirme l'encadrement des demandes de subventions octroyées qui inclut les documents requis au soutien des demandes et une reddition de comptes à la suite de l'octroi de la subvention.

Ce rapport a été présenté au Comité des finances et d'audit.

## 7.3 PRÉSENTATION FARPBQ

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Madame la bâtonnière Claveau souhaite la bienvenue à M<sup>e</sup> Marie-Chantal Thouin, directrice des affaires d'assurance, et M. Jude Martineau, président du Comité des affaires d'assurance, pour ce point.

### 7.3.1 RAPPORT D'ÉVALUATION DU PASSIF DES POLICES AU 31 MARS 2024 - PRÉSENTATION SOMMAIRE

Inf : M. Jude Martineau, président du Comité des affaires d'assurance, présente le rapport communiqué aux membres. Ce rapport fait état du passif des sinistres et des primes. Il note que le passif est moins important que celui évalué l'année dernière.

### 7.3.2 ÉTATS FINANCIERS DU FONDS D'ASSURANCE AU 31 MARS 2024 - ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS

---

Inf : M. Jude Martineau présente les états financiers du FARPBQ au 31 mars 2024.

Il attire l'attention des membres du Conseil d'administration à certains éléments des états financiers. La diminution de la prime depuis plusieurs années entraîne un déficit des activités d'assurance. Les investissements viennent toutefois limiter considérablement le déficit. Les placements liés aux surplus ont produit des gains latents de 6M\$. Ainsi, le résultat global des états financiers est positif de plus de 5M\$.

Il présente l'état de la situation financière, l'actif et le passif et donne des explications.

Il invite les membres à lui poser des questions.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec l'approbation des états financiers.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité des affaires d'assurance

**D'APPROUVER** les états financiers audités du Fonds d'assurance pour l'exercice 2023-2024, comme présentés;

**DE DÉSIGNER** la bâtonnière Catherine Claveau et le vice-président Antoine Aylwin à titre de signataires du bilan.

### 7.3.3 ÉTAT ANNUEL P&C AU 31 MARS 2024

---

Inf : M. Jude Martineau présente l'état annuel P&C requis par l'Autorité des marchés financiers. Le ratio TCM évalué en date du 31 mars 2024 était de 384 % en comparaison à 435 % l'année dernière. Il est cependant largement supérieur au ratio fixé par le comité des affaires d'assurance ou à celui pour lequel l'Autorité des marchés financiers pourrait prendre des mesures.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec l'approbation de l'état annuel.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité des affaires d'assurance

**D'APPROUVER** l'état annuel P & C au 31 mars 2024 comme présenté;

**DE DÉSIGNER** la bâtonnière Catherine Claveau et le vice-président Antoine Aylwin à titre de signataires des attestations sous serment aux pages 99.10 et 99.20 de l'état annuel.



### 7.3.4 RAPPORT SUR LES CONSTATATIONS DES AUDITEURS

---

Inf : M. Jude Martineau présente le rapport sur la constatation des auditeurs. Il souligne que les auditeurs engagent des actuaires indépendants qui valident le travail des actuaires du FARPBQ qui n'ont pas eu de commentaires à émettre sur leur travail. Ils ont produit un rapport favorable, sans réserve.

En réponse à la question d'une membre, M. Martineau évoque que les difficultés rencontrées par les auditeurs et évoquées dans le rapport sont dues aux difficultés liées à la firme de gestion comptable du FARPBQ.

M<sup>e</sup> Thouin confirme qu'elle collabore avec la direction générale pour la question de la relève des services comptables.

### 7.3.5 RAPPORT DE GESTION

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du rapport de gestion.

M<sup>e</sup> Marie-Chantal Thouin présente le rapport de gestion. Elle précise les éléments suivants :

- 89 % des dossiers fermés l'ont été sans paiement d'indemnité.
- Il n'y a eu aucun jugement défavorable sur les 26 jugements rendus.
- 87,2 % des membres ayant répondu au sondage de satisfaction ont déclaré être satisfaits des services rendus par le FARPBQ.
- Quant aux fautes reprochées, elles sont conséquentes avec celles évoquées d'année en année.
- On note une augmentation des réclamations en matière fiscale et de responsabilité civile qui n'étaient pas des principaux domaines de droit à l'époque. L'augmentation en matière fiscale est généralisée dans le Canada.

Elle invite les membres du Conseil d'administration à poser des questions, le cas échéant.

### 7.3.6 NOMINATION DE L'ACTUAIRE ET DE L'AUDITEUR DU FONDS D'ASSURANCE POUR L'EXERCICE DÉBUTANT LE 1<sup>ER</sup> AVRIL 2024

---

Inf : M. Jude Martineau souligne que le Comité des affaires d'assurance recommande de renouveler le mandat des actuaires et des auditeurs du FARPBQ.

En réponse à la question d'un membre, il indique que le comité des affaires d'assurance évaluera dans le futur la possibilité d'avoir les mêmes auditeurs que le Barreau du Québec.

En réponse à la question d'une membre, M<sup>e</sup> Ouimet confirme que l'un des scénarios évalués pour la comptabilité du FARPBQ soit intégré à la comptabilité du Barreau du Québec.

En réponse à la question d'une membre, M<sup>e</sup> Thouin mentionne que les options seront évaluées en considérant l'importance d'assurer une transition harmonieuse de la comptabilité.

Les membres sont en accord avec le renouvellement des mandats suggérés.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des affaires d'assurance;**

**DE NOMMER *Eckler* à titre d'actuares du Fonds d'assurance pour l'exercice débutant le 1<sup>er</sup> avril 2024;**

**DE NOMMER *Mallette et Associés* à titre d'auditeurs du Fonds d'assurance pour l'exercice débutant le 1<sup>er</sup> avril 2024.**

### **7.3.7 RAPPORT SEMESTRIEL DU COMITÉ DE DÉCISION**

---

Inf : M<sup>e</sup> Marie-Chantal Thouin présente le rapport semestriel du Comité de décision.

En réponse à un membre, M<sup>e</sup> Thouin indique que le Comité de décision a transmis un avis au Comité d'inspection professionnelle cette année en lien avec un problème potentiel de protection du public.

M<sup>e</sup> Ouimet confirme que cette donnée sera ajoutée dans le rapport trimestriel de la direction générale pour informer le Conseil d'administration.

### **7.3.8 ÉVALUATION ANNUELLE DES COMITÉS**

---

Inf : M<sup>e</sup> Marie-Chantal Thouin présente l'évaluation annuelle des comités.

M<sup>e</sup> Thouin et M. Martineau quittent la salle des délibérations.

Les membres discutent des différents points et de l'intégration du FARPBQ.

## **7.4 SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE 22-26**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

À la suite d'une question d'une membre, M<sup>e</sup> Catherine Ouimet souligne que la représentativité de l'APAAQ et la collaboration qui pourrait être offerte par le Barreau du Québec feront partie des réflexions qui auront lieu dans le cadre du Lac-à-l'épaulé. Elle fait le suivi des dernières rencontres avec les représentants de l'APAAQ. Ces derniers ont rencontré à nouveau la Corporation de services pour évaluer une opportunité de collaboration.

## 7.5 GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES - MISE À JOUR

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M<sup>e</sup> Catherine Ouimet présente la matrice de gestion intégrée des risques. Cette matrice a été présentée au Comité de finances et d'audit.

## 7.6 DEMANDE D'AUTORISATION DU BARREAU DE SAINT-FRANÇOIS - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Les membres sont en accord avec la demande.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** la demande de la bâtonnière Stéphanie Côté de reporter la tenue de l'Assemblée générale annuelle du Barreau de Saint-François au 31 mai 2024 et les motifs qui y sont évoqués;

**CONSIDÉRANT** l'article 27 de la *Loi sur le Barreau*;

**D'ACCORDER** la demande de report de la tenue de l'Assemblée générale annuelle du Barreau de Saint-François au 31 mai 2024.

## 7.7 NOMINATION AU COMITÉ DES ORGANISMES ACCRÉDITEURS EN MÉDIATION FAMILIALE (REPORT DE LA SÉANCE VIRTUELLE)

---

Inf : Ce sujet est reporté de la séance virtuelle à la demande de deux membres.

Les membres ont demandé le report considérant le remplacement d'un membre issu de la pratique privée par un directeur du Barreau.

En réponse à la question des membres, M<sup>e</sup> Ouimet précise que ce comité doit entreprendre des travaux de gouvernance. Il a été convenu que le Barreau du Québec sera responsable de présenter des suggestions aux autres membres. Ainsi, il a été convenu de nommer M<sup>e</sup> Hovington à cet égard. Ce dernier serait remplacé par un médiateur dès la fin des travaux de gouvernance. Il est ainsi prévu de prévoir une durée limite pour le mandat.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 16 mai 2024 préparé par M<sup>e</sup> Martin Hovington, directeur à la Qualité de la profession;**

**CONSIDÉRANT que le Barreau du Québec occupe deux sièges au COAMF;**

**CONSIDÉRANT que M<sup>e</sup> Sébastien Boulerice a été nommé par le Conseil d'administration à titre de co-délégué du Barreau du Québec le 31 janvier 2024;**

**CONSIDÉRANT que M<sup>e</sup> Violaine Belzile ne renouvelera pas son mandat de co-déléguée du Barreau du Québec qui prendra fin le 14 juin 2024;**

**CONSIDÉRANT que M<sup>e</sup> Martin Hovington détient la fonction de directeur du service de la qualité de la profession au sein du Barreau du Québec et qu'il est pleinement informé des enjeux et des objectifs du COAMF ainsi que du rôle et des responsabilités d'agir à titre de co-délégué pour le Barreau du Québec ;**

**DE PROCÉDER à la nomination de M<sup>e</sup> Martin Hovington, directeur du service de la qualité de la profession, à titre de co-délégué du Barreau du Québec siégeant au COAMF jusqu'à la fin des travaux de gouvernance du comité pour une durée maximale de cinq mois.**

## 8. **DIVERS**

---

Inf : Un membre se questionne sur la possibilité pour le Barreau du Québec d'intervenir dans le cadre de la demande d'autorisation d'appel à la Cour suprême du Canada liée à la contestation de la *Loi sur la laïcité* et l'utilisation de la clause dérogatoire.

Il est conscient que le Barreau du Québec a choisi de ne pas intervenir dans le passé. Il se questionne sur la possibilité de modifier la position du Barreau du Québec et d'intervenir dans le cadre du recours considérant les droits fondamentaux qui sont en cause.

M<sup>e</sup> Champagne rappelle l'historique de la position du Barreau du Québec de ne pas intervenir. À l'époque, lors du dépôt du projet de loi, considérant la décision politique d'utiliser la clause dérogatoire et le risque d'instrumentalisation du Barreau du Québec en cas de prise de position, il avait été choisi de ne pas intervenir. Lors du dépôt du recours de contestation, considérant cette décision antérieure du Conseil d'administration, il avait été choisi de ne pas intervenir.

Elle ajoute que les experts du Barreau du Québec pourraient appuyer le Barreau du Québec s'il choisissait d'intervenir.

Les membres discutent de l'opportunité d'intervenir dans ce dossier.

Il est décidé de demander au Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques d'étudier la question à la lumière des développements et de voir l'opportunité de faire une intervention sur l'utilisation de la clause dérogatoire.

## **9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION**

---

### **9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

### **9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

### **9.3 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 17 MAI 2024**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

### **9.4 DÉCISION DE LA COUR DU QUÉBEC (29 AVRIL 2024)**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

### **9.5 DÉCISION DU CONSEIL DE DISCIPLINE (15 AVRIL 2024)**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

**9.6 DÉCISION DE LA COUR SUPÉRIEURE (17 MAI 2024)**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

La Présidente,

La Secrétaire,

---

Catherine Claveau  
Bâtonnière du Québec

---

Sylvie Champagne  
Secrétaire de l'Ordre